Jean-François HENROTTE
Rédacteur en chef et associé chez Philippe & Partners

@henrotte
www.philippelaw.eu

L'avocat, un entrepreneur éthique[1] qui mérite bien une revue !

Par un curieux paradoxe, tant l'avocature que les justiciables peinent à accoler les termes « entrepreneur » et « éthique » afin de désigner l'avocat.

Alors que nous pensons nous distinguer des marchands du droit par notre déontologie, les justiciables nous pensent animés par le seul esprit de lucre.

Cette revue, votre revue, vise à réconcilier ces deux termes.

Sans doute appartient-il plus à AVOCAT.BE qu'à l'avocat individuel de mettre en avant la plus-value de la déontologie. Sa campagne publicitaire « Un avocat, c'est quelqu'un qu'il faut voir avant … » a convaincu de la compétence de l'avocat. Il conviendrait à présent que l'Ordre vante notre éthique. Peut-être cela permettrait-il, par exemple, à nos revendications en matière d'aide juridique d'être plus audibles ?

Today's Lawyer traitera néanmoins des questions déontologiques. En effet, nous avons aussi un intérêt à mettre en avant nos valeurs dans notre communication individuelle. Les grands leaders ne mettent-il pas d'abord en avant pourquoi et comment ils font les choses avant les choses qu'ils font[2] ?

Nous examinerons également en quoi la déontologie autorise ou s'oppose aux activités que nous voudrions lancer.

Si l'artisanat n'est pas exclu dans notre profession, il convient désormais d'exercer avec un professionnalisme affirmé. Certains avocats consacrent déjà quelques heures chaque

[1] Ce merveilleux sous-titre de la revue nous a été inspiré par Monsieur le bâtonnier André Renette.

[2] Simon Sinek, « Comment les grands leaders inspirent l'action ? », TED, www.ted.com.

Suite à la page 4

Jean-François HENROTTE
Chefredakteur und Partner bei Philippe & Partners

@henrotte
www.philippelaw.eu

Der Rechtsanwalt, ein ethischer Unternehmer[1], der zu Recht eine Zeitschrift verdient!

Es ist sonderbar, dass sowohl die Anwaltschaft als auch die Rechtssuchenden es schwer haben, die Begriffe „Unternehmer“ und „Ethik“ bei der Definition des Anwaltsberufs miteinander zu vereinbaren.

Wenn die Anwälte denken, dass sie sich von „Händlern des Rechts“ durch ihre Deontologie unterscheiden, denken die Rechtssuchenden, dass wir nur durch die Gewinnsucht gesteuert sind.

Diese Zeitschrift – Ihre Zeitschrift – bezweckt diese beiden Begriffe in Einklang zu bringen.

Es obliegt sicherlich eher AVOCATS.BE als dem einzelnen Anwalt, den Mehrwert der Dentologie zu betonen. Die Werbekampagne „Ein Anwalt ist jemand, den man vorher konsultieren muss…“ hat von der Kompetenz des Anwalts überzeugt. Nunmehr wäre es angebracht, dass die Anwaltskammer unsere Ethik hervorhebt. Damit könnte unseren Forderungen im Bereich „Juristischer Beistand“ vielleicht mehr Gehör verschafft werden.

Today's Lawyer wird dennoch deontologische Fragen behandeln. In der Tat haben auch wir ein Interesse daran, unsere Werte in unserer individuellen Kommunikation hervorzuheben. Heben die großen Leader nicht auch zuerst hervor, wieso und wie sie die Dinge angehen, bevor sie sie angehen?

[1] Herr André Renette, Vorsitzender der Anwaltskammer, inspirierte uns zu diesem besonderen Untertitel.

Fortsetzung auf Seite 5

KNOPS BOOKS

mois à la gestion et au développement de leur cabinet, ils engagent des offices manager ou des communicants en interne. D'autres le font avec une certaine réticence : pas le temps, pas le goût, pas d'idée, …

Mais tout le monde est confronté aux aspects entrepreneuriaux de la profession: nous devons tous nous poser la question du montant de nos charges pour déterminer à partir de quel montant notre taux horaire permet un bénéfice. Chacun d'entre nous doit s'adapter aux exigences croissantes de la clientèle en se dotant de bases documentaires performantes ou en nous spécialisant.

Today's Lawyer traite ce type de questions dans un style direct, accessible et bref (de 1 à 4 pages). Les articles encouragent à la réflexion et, souvent, à l'action. Toujours, ils élargissent le regard sur votre activité d'entrepreneur éthique et se terminent par un conseil pratique.

Votre revue remettra en question vos méthodes de travail et suscitera de nouvelles idées. Today's Lawyer vous tiendra informé sur tous les sujets qui intéressent l'entrepreneur que vous êtes et vos préoccupations quotidiennes.

Notre comité de rédaction est composé de francophones et de germanophones car la connaissance des langues est essentielle dans l'exercice actuel de la profession. En outre, il est évidemment très intéressant de connaître les idées de chaque communauté. ***Today's Lawyer*** existe dans une version néerlandophone[3]. Votre revue offrira des articles en français ainsi qu'un article en allemand et en anglais, en alternance. Tous seront précédés d'un abstract en allemand et en français.

Ce comité est appelé à s'étoffer mais il se compose déjà d'avocats passionnés par leur profession et qui réfléchissent sur ses nouveaux développements :

- Robert De Baerdemaeker est un des associés fondateurs de Koan, ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et ancien président d'AVOCATS.BE ;
- Andrea Haas et Guido Zians sont tous deux, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Eupen et co-fondateur du cabinet éponyme ;
- Olivier Schmitz est ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Neufchâteau et un des associés fondateurs de Massart & Schmitz ;
- Stanislas van Wassenhove est un des associés bruxellois de Taquet, Clesse & Van Eeckhoutte. Il a été fondateur et managing partner de CMS mais a aussi été administrateur-délégué du Cercle du Lac à Louvain-La-Neuve ;
- Gaël D'Hotel exerce seul la profession au sein du barreau de Charleroi. Il est membre du Conseil de l'Ordre et de la commission TIC d'AVOCATS.BE ;
- Alexandre Cassart est avocat aux barreaux de Liège et de Charleroi et trésorier de la Conférence libre du jeune barreau de Liège. Il a présenté un rapport sur les attentes des jeunes avocats au CCBE ;
- Kelly Lentz est germanophone, elle sera inscrite au barreau de Liège à partir du 1er octobre 2015.

Il comprend également des acteurs compétents des professions du chiffre :

- Jean Belleflamme est associé fondateur de Belfisco. Il est licencié en droit mais également expert-comptable.
- Denys Leboutte est associé fondateur de Leboutte, Mouhib & C°, réviseur en charge secteur marchand et des PME et expert judiciaire.

Notre ambition est que ***Today's Lawyer*** soit une revue indispensable, qui bouscule vos idées reçues et mette en perspective votre pratique.

À vous de nous dire si ces objectifs sont atteints.

Bonne lecture !

[3] http://www.mijnwetboek.be/nl/producten/Todays-lawyer-nieuw-management-tijdschrift-voor-advocatenkantoren.

Wir werden ebenfalls prüfen, inwiefern die Deontologie die Aktivitäten, die wir starten möchten, erlaubt oder verbietet[2].

Obwohl das Handwerkliche nicht von unserem Beruf ausgeschlossen ist, so müssen wir es von nun an mit einer bestimmten Professionalität ausüben. Manche Anwälte verbringen bereits einige Stunden pro Monat mit der Verwaltung und Entwicklung ihrer Kanzlei, sie engagieren „Office Manager“ oder versuchen interne Lösungen zu finden. Andere machen dies eher mit einer gewissen Zurückhaltung: keine Zeit, kein Interesse, keine Ideen, …

Aber jeder wird mit den unternehmerischen Aspekten des Berufes konfrontiert: Wir müssen uns alle die Frage über die Höhe unserer Kosten stellen, um zu bestimmen, ab welchem Betrag mit unserem Stundentarif ein Gewinn erzielt werden kann. Jeder von uns muss sich den steigenden Anforderungen der Kunden anpassen und sich dafür mit geeigneten Datenbanken ausstatten oder sich spezialisieren.

Today's Lawyer behandelt diese Art Fragen in einem direkten, zugänglichen und kurzen Stil
(1 bis 4 Seiten). Die Artikel regen zur Überlegung und meistens zum Handeln an. Sie erweitern den Blick Ihrer ethischen unternehmerischen Aktivität und enden mit einem praktischen Ratschlag.

Ihre Zeitschrift hinterfragt die Arbeitsmethoden und bringt neue Ideen hervor. ***Today's Lawyer*** informiert Sie über alle Themen, die Sie als Unternehmer interessieren sowie über Ihre täglichen Anliegen.

Unser Redaktionsausschuss besteht aus französisch- und deutschsprachigen Mitarbeitern, da die Sprachenkenntnisse im heutigen Berufsleben von größter Bedeutung sind. Außerdem ist es sehr wichtig, die Ideen jeder Gemeinschaft zu kennen. ***Today's Lawyer*** erscheint auch in einer niederländischen Ausgabe[3]. Ihre Zeitschrift beinhaltet Artikel in Französisch sowie abwechselnd einen Artikel in Deutsch und Englisch. Ein Abstrakt in Deutsch und Französisch geht allen Artikeln voran.

Dieser Ausschuss, der sich noch erweitern wird, besteht aus Anwälten, die von ihrem Beruf passioniert sind und die sich Gedanken über diese neuen Entwicklungen machen:

- Robert De Baerdemaeker, Gründungspartner von Koan, ehemaliger Vorsitzender der Anwaltskammer Brüssel und ehemaliger Präsident von AVOCATS.BE;
- Andrea Haas und Guido Zians, beide ehemalige Vorsitzende der Anwaltskammer Eupen und Co-Gründer der gleichnamigen Kanzlei;
- Olivier Schmitz, ehemaliger Vorsitzender der Anwaltskammer Neufchâteau und einer der Gründungspartner von Massart & Schmitz;
- Stanislas van Wassenhove, Partner der Brüsseler Kanzlei Taquet, Clesse & Van Eeckhoutte. Er war Gründungs- und Managingpartner von CMS und beauftragter Verwalter des „ Cercle du Lac à Louvain-La-Neuve“;
- Gaël D'Hotel, Anwalt der Anwaltskammer Charleroi. Er ist Mitglied der Anwaltskammer und Kommission TIC von AVOCATS.BE;
- Alexandre Cassart, Anwalt der Anwaltskammer Lüttich und Charleroi sowie Kassierer der „Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège“. Er hat einen Bericht über die Erwartungen der jungen Anwälte im CCBE präsentiert;
- Kelly Lentz, deutschsprachig, wird ab dem 1. Oktober 2015 in der Anwaltskammer Lüttich eingetragen sein.

Außerdem wirken an dieser Zeitschrift nachfolgende Personen mit:

- Jean Belleflamme, Jurist und Buchprüfer, Gründungspartner von Belfisco;
- Denys Leboutte, Gründungspartner von Leboutte, Mouhib & C°, Revisor und zuständig für den Handelssektor und K.M.U. sowie Gerichtssachverständiger.

Unser Ziel ist es, dass ***Today's Lawyer*** eine unverzichtbare Zeitschrift wird, die Ihren Ideen eine neue Richtung gibt und Ihre Berufsausübung ins rechte Licht rückt.

Es liegt an Ihnen uns zu sagen, ob diese Ziele erreicht sind.

Wir wünschen Ihnen eine angeregte Lektüre.

[2] Simon Sinek, « Comment les grands leaders inspirent l'action ? », TED, www.ted.com.

[3] http://www.mijnwetboek.be/nl/producten/Todays-lawyer--nieuw-management-tijdschrift-voor-advocatenkantoren

L'AVENIR EST ABSTRAIT ? RENDONS-LE CONCRET.

Patrick HENRY
Président d'AVOCATS.BE

@patrhenry
www.patrick-henry-avocats.be

CONGRÈS

#Agissons !

AVOCATS.BE organisiert am kommenden 29. Mai in Louvain-la-Neuve seinen zweijährlichen Kongress. Ziel ist es zehn Vorschläge auszuarbeiten, die ebenso bewertbare Ziele sind, um den Anwaltsberuf zu ändern und ihn den heutigen Herausforderungen anzupassen.

AVOCATS.BE organise le 29 mai prochain à Louvain-la-Neuve son congrès biennal. L'objectif général est de dégager dix propositions, consistant en autant d'objectifs évaluables, pour la transformation de la profession d'avocat et son adaptation aux défis d'aujourd'hui.

Jamais société ne fut plus juridique.
Jamais il n'y eut sur terre plus d'avocats.
Jamais le chiffre d'affaires des avocats du monde ne fut plus élevé.

Et pourtant…

La roche tarpéienne est proche du Capitole.
Notre profession est aujourd'hui confrontée à tous les feux.

Etouffée par la multitude des conflits qu'elle doit gérer et par la complexité des règles qu'elle doit appliquer, la Justice est aujourd'hui exsangue.

Exaspérés par la longueur et le coût des procédures, les gouvernants exigent des solutions moins onéreuses, plus transparentes, des professionnels du droit plus compétents, plus compétitifs.

Attirés par ce marché immense, d'autres professionnels lorgnent ce marché : les audits, les comptables, les services sociaux, les conseils juridiques, les médiateurs, les juristes d'entreprise, les robots (ou plutôt ceux qui les utilisent).

Et, dans l'ombre, certains pensent que l'état de droit n'est pas un invariant. Que d'autres modèles sont possibles : l'économie, les médias, la religion, … Trop lente la Justice, trop chère, trop peu efficace ? Certainement.

La grenouille a enflé, se préoccupant trop de s'auto-alimenter, sans s'apercevoir que la température de l'eau augmentait progressivement[1].

[1] Voyez P. HENRY, « La grenouille et les pingouins », in *Tomorrow's lawyers* (dir. B. Biemar, J-F. Henrotte), ebook, Bruxelles, Larcier, 2014, http://editionslarcier.larciergroup.com/titres/131822_2/tomorrow-s-lawyer.html; vidéo de l'exposé : http://www.freezbee.tv/webinars/115/357/4006/.